Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20230328-delib_20230308-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

Département de l'Ain

Commune de Balan

Délibération du conseil municipal
Séance du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne GAMBA, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Marie-Claire LIORET, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Laurent ROGNARD et François GERENTET.

Excusés
Avec pouvoir : Stéphane PONTHIEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE
Sébastien BUSSY, conseiller municipal, pouvoir donné à P. MÉANT
Michel TROSSELLY, conseiller municipal, pouvoir donné à P. BOUVIER
Noémie BIMOZ, conseillère municipale, pouvoir donné à V. MAILLET
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à F. FERRETTI
Jessie MEAN, conseiller municipal, pouvoir donné à Pi. BOUVIER
Claudine CHALLAND, conseillère municipale donné à V. VILLARD

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, François FERRETTI a été nommé secrétaire de séance.

2023-03-08 : Demande subvention auprès de la Préfecture de l'Ain- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) – Programme S pour l'année 2023 – Sécurisation des établissements scolaires.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement la commune peut solliciter des subventions auprès de l'État.

Au vu des projets d'investissement programmés sur l'exercice 2023 et relatifs à la sécurisation des établissements scolaires, monsieur le Maire propose aux élus de déposer une demande de subvention au titre du FIPDR.

Les travaux projetés sont les suivants :

- Mise en place de bornes escamotables automatisées dans la rue des Écoles afin de faire respecter le sens interdit actif durant les horaires d'entrée et de sortie des établissements scolaires (l'école élémentaire 'L'Orée du Bois' et l'école maternelle 'Les Lilas').
  Force est de constater que cette réglementation est régulièrement bafouée et que les actes d'incivilité devant nos écoles sont de plus en plus fréquents malgré la présence d'agents communaux dont l'agent de police municipale et de barrières de sécurité en sus de la signalisation routière composée de sens interdit indiquant les horaires d'application de la réglementation ainsi que de deux panneaux 'sens interdit' lumineux ;

- Mise en place de bornes escamotables manuelles sur la voie piétonne située derrière la salle polyvalente donnant accès à la rue des Écoles afin que les véhicules ne puissent pas entrer dans la rue en passant par le parking de la salle polyvalente ;

- Mise en place d'un portier vidéo sur les portillons d'entrée des deux écoles. L'objectif est de permettre aux directrices d'ouvrir leur portillon à distance, sans se montrer et après avoir vu leur interlocuteur. Préconisations liées aux PPMS ;

- Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et des services techniques. Ce parking, situé en face des écoles, est utilisé par les pompiers comme par les agents techniques. Ces intervenants sont susceptibles d'entrer et de sortir de leur bâtiment à n'importe quel moment, dérogation au sens interdit en cas d'intervention d'urgence. Ces allées et venues représentent un danger pour les usagers des établissements scolaires. L'objectif est de permettre aux secours comme aux agents de quitter le parking aisément et de façon sécurisée surtout quand les mouvements ont lieu durant les temps de fermeture de la rue des Écoles. La motorisation et la signalétique lumineuse permettront de sécuriser les allées et venues et surtout de diminuer les temps de manœuvres.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

→ Plan de financement

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Bornes escamotables automatisées	33 567.00 €	40 280.40 €
Bornes escamotables manuelles	12 960.00 €	15 552.00 €
Portier vidéo (vidéophone et gâche électrique)	7 300.00 €	8 760.00 €
Motorisation et sécurisation du portail des pompiers et agents techniques	5 896.00 €	7 075.20 €
Montant total des travaux	59 723.00 €	71 667.60 €
Financement		
Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres de la commune de Balan*	20 833.80 € (32 778.40 € TTC)	34.89 %
Sous-total autofinancement	**20 833.80 €**	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes **	10 000.00 €	16.74 %
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ***	5 000.00 €	8.37 %
État - FIPDR ****	23 889.20 €	40 %
Sous-Total subventions publiques	**38 889.20 €**	
Total	59 723.00 €	100 %

Montant des travaux moins les subventions.
***Pack sécurité écoles - acquisition de bornes anti-véhicules-béliers fixes ou mobiles / 10 000 € / an / commune*
**** Pack sécurité écoles - déploiement de dispositifs liés au Plan Particulier de Mise en Sûreté*
*****Les taux de subvention sur ce programme s'échelonneront pour l'année 2023 de 20% à 80 % du montant éligible des travaux.*

Le Conseil Municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire a déposé les demandes de subventions précédemment citées.

Le 28 mars 2023

Patrick MÉANT,
Le Maire